

Séance du conseil municipal du 21 mai 2014 (cr.05-2014)

COMPTE RENDU

Présents : LAFAURY Y. – ARNAUD R. – REY E. – BRUN R. – BOUCHE C. – ACHARD S. – BONNETON A. – COUDERT C. – DENAUD K. – FINAND MONDUEL C. – LAI A. – LETY S. – MILAN Y. – SOLETY E.

Absents ou excusés: PERRIOLAT C.

Secrétaire de séance: REY E.

Aménagement du Centre village :

Une convention d'étude et de veille foncière a été signée en 2013, entre EPORA, la communauté de commune dans le cadre d'un projet d'aménagement du Centre village.

Une délibération doit désormais être votée pour acter officiellement le début du projet notamment pour les futures demandes de subvention. Un 1^{er} contact a été pris avec EPORA, qui doit refaire une proposition avec des bâtiments plus petits, une place centrale et plus de parking. Prochaine réunion le 2 juillet. Voté à l'unanimité.

SYTRAD – centre d'enfouissement :

4 communes sont concernées par l'extension de la zone d'enfouissement des Grises : Manthes, Moras, St Sorlin et Epinouze. Ces communes sont invitées à donner un avis préalable au projet.

M. le Maire effectue un rappel des différents désagréments occasionnés par ce site : odeurs – pollution des nappes phréatiques ... A cela se rajoutent les problèmes de circulation des camions. Un huissier devra effectuer un état des routes avant et après les travaux pour constater les dégâts causés. Pour rappel, un avis défavorable a été donné pour l'exploitation de la carrière Cheval lors du Conseil municipal du 14 avril dernier. Il s'agit bien de deux projets différents, mais pouvant avoir des liens entre eux.

Par ailleurs, l'engagement sur 30 ans semble très long, une suggestion sur 10 ans sera faite. Côté financier, la recette annuelle de location (16 000 €) devrait rester la même, car elle n'est pas liée à l'exploitation du site mais à la propriété communale. Une délibération est prise afin de faire savoir le positionnement de la commune sur ce projet d'extension. Afin que chacun puisse voter librement, et comme annoncé lors de la réunion publique du 15 mai, M. le Maire invite les conseillers à voter à bulletin secret. Résultat du vote à bulletin secret ; POUR : 4 ; CONTRE : 11. La délibération accompagnée d'un courrier sera envoyée à la Préfecture.

Travaux de nettoyage de la façade de la mairie et de l'école (ancien bâtiment – côté rue)

Monsieur le maire propose une délibération afin de pouvoir engager les conseillers municipaux et des bénévoles pour effectuer ces travaux à moindre coût. Une 1^{ère} opération pourrait avoir lieu le 31 mai. La Sté Rodriguez fournit sa nacelle gratuitement. Les dispositions (assurances, responsabilités) seront prises. Voté à l'unanimité.

Indemnité au receveur municipal :

Mme Capitolino, Receveur municipal, bénéficie d'indemnités allouées par les communes pour la confection de documents budgétaires et pour assurer des prestations de conseil. Une délibération fixant le taux (qui est de 100%) de cette indemnité doit être prise suite au renouvellement du Conseil. Voté à l'unanimité.

Les conseillers demandent à avoir plus de renseignements sur cette indemnité, s'agit-il d'un supplément de son salaire ? Un point d'information sera fait lors du prochain conseil municipal.

Subvention week-end commercial :

Monsieur le maire a rencontré les représentants de l'association des commerçants d'Epinouze qui vont fêter cette année le 30^{ème} anniversaire du week-end commercial, à cette occasion il a été demandé à la municipalité d'augmenter la subvention. M. le maire leur a proposé de bénéficier de la même subvention de 1500 €, mais laisse la location de la salle des fêtes gratuite (dans le cadre d'une manifestation gratuite/an/association). Voté à l'unanimité.

Au sujet des subventions, M. LAI va rencontrer les représentants de toutes les associations, pour connaître leurs besoins et calculer les subventions différemment qu'auparavant, sans dépasser les montants qui se faisaient jusqu'à présent.

Délégués au SIVU :

M. LAI A. a été élu président du SIVU avec Mme LETY S. comme titulaire et M. BONNETON A. en suppléant. L'élection a été contestée du fait que M. LAI n'a pas encore la nationalité française et donc ne peut pas avoir un poste au sein d'un exécutif. M LAI ayant présenté sa démission, M. le maire propose donc comme membre

titulaire : M. BONNETON A. et Mme LETY S. titulaire et Mme FINAND-MONDUEL C en suppléant. Voté à l'unanimité.

Commission Communale des impôts directs :

Une liste de 24 membres doit être présentée à la DGFIP et parmi ces 24 personnes, 7 seront désignées. La délibération n'a pas été validée lors du dernier conseil car il manquait un contribuable titulaire et suppléant propriétaires de bois (même si la superficie de bois sur la commune doit être de 100 hectares). M. BONNETON Alain, titulaire et M. ACHARD Pierre, suppléant sont proposés par M. le maire. Voté à l'unanimité.

DIVERS :

- Liste des membres aux commissions de la communauté de communes (pas d'obligation à ce qu'un conseiller soit nommé par commission et pas plus d'un par commission)

Finance : MILAN Y.

Relations aux communes : ARNAUD R.

Développement économique et commercial : LAFAURY Y.

Tourisme : SOLETY E.

Habitat et urbanisme : REY E.

Enfance jeunesse social : BOUCHE C.

Rivière et assainissement : BONNETON A.

Développement durable, agriculture, pêche : ACHARD S.

Culture et sport : LAI A.

Déchets ménagers : BRUN R.

- Bureau de vote des élections européennes du 25 mai 2014 : de 7h45 à 11h45 : BRUN R ; BONNETON A ; FINAND-MONDUEL C ; PERRIOLAT C ; COUDERT C. de 11h45 à 15h45 : BOUCHE C ; SOLETY E ; LETY S ; LAI A. De 15h45 à la fin du dépouillement : LAFAURY Y ; MILAN Y ; ARNAUD R ; REY E ; BONNETON A.

- La Poste à Epinouze : M. le maire a rencontré Mme LABARY, directrice du centre de tri d'Hauterives, au sujet de la fermeture des bureaux de poste d'Epinouze – Lens Lestang et Lapeyrouse qui est prévue pour fin 2015. Rendez-vous avec le directeur en septembre pour formaliser la gestion des locaux et du personnel si la commune opte pour une agence postale communale.

- Zone artisanale la Bouillardière : rencontre entre M. le maire, M. FERLAY vice-président à la communauté de communes et M. LACOURTABLAISE de la communauté de communes, au sujet du devenir de la zone artisanale sachant qu'une partie est en aléa moyen (non constructible) et l'autre en aléa faible (constructible sous condition). La communauté de communes est déjà propriétaire de 2 parcelles et en voie d'acquisition d'une 3^{ème} (ets Tardy), et éventuellement celles de Mme RIBEIRO ; ce qui permettrait d'envisager un redécoupage des parcelles pour avoir une partie constructible et une non constructible. La faisabilité est à revoir par M. LACOURTABLAISE.

- Calendrier :

31/05 : ravalement de façade de la mairie et école

28/05 : RV avec la Sté Sandvick et la communauté de communes (disponibilité des locaux après le départ d'Ugigrip)

13/06 : inauguration des marchés au village à Lapeyrouse

28/05 : AG à la MARPA

- TAP (Temps d'Activité Périscolaire) : Mme BOUCHE nous fait part du nouveau décret d'assouplissement des TAP : possibilité de regrouper ces activités sur une demi-journée (au lieu de 2 fois ¼ heures et 1 heure 1/2). La bonne nouvelle est que la communauté de commune financerait 1 heure ½ (au lieu de la moitié), la mauvaise est que d'après l'Inspecteur d'académie cet assouplissement ne concerne que les établissements qui n'avaient encore rien fixé au niveau des horaires, ce qui n'est pas le cas de l'école d'Epinouze. Mme BOUCHE a prévu un Conseil d'école extraordinaire et doit écrire au rectorat pour bénéficier de l'assouplissement.

- Une réunion est prévue avec le Cabinet Interstice pour faire le point et reprendre le dossier du PLU.

- Des travaux sont à prévoir par la SNCF sur 2 passages à niveau

- Réunion le 6 juin prochain sur les *transports scolaires vers St Sorlin*

- Prochainement rencontre sur le « Grand projet Rhonalpes » (port de Salaise...)

- Local technique : réparation de la porte + inventaire du matériel mis à disposition des associations et des personnes privées. A revoir, le transport du matériel qui fait perdre beaucoup de temps aux cantonniers.

- Les toilettes sur la place de la mairie ont été repeintes + nettoyage du muret autour de la place.

- SIRCTOM prochainement élection du président.

- Délégué au SYTRAD : BRUN R.

Fin de séance à 22h30